

ARGUMENTAIRE

Protection de l'enfance, protection maternelle et infantile : qu'est-ce qu'être protégé ?

La protection des enfants est une préoccupation majeure dans toutes les sociétés. La Convention internationale des droits de l'enfant témoigne au plan juridique de l'engagement des nombreux pays signataires.

En France la loi du 5 mars 2007 relative à la protection de l'enfance a été présentée par ses concepteurs comme un texte visant à dépasser les seules prévention de la maltraitance et prise en charge des enfants en danger pour répondre plus globalement aux besoins de protection de l'enfance.

Ainsi l'inclusion dans la loi de dispositions de prévention généraliste dévolues essentiellement à la PMI devait-elle incarner cette approche globale. Quelles questions de fond soulève ce télescopage entre prévention et protection ?

En pratique, la loi répond-elle à cet objectif ? La prévention en santé familiale et infantile bénéficie-t-elle d'un regain d'élaboration et de moyens pour garantir une véritable approche prévenante et humanisante du travail auprès des familles dans le respect de leur cheminement ? Ne favorise-t-elle pas un processus de « vampirisation » d'une prévention généraliste par une logique de prévention-protection plus ciblée, à l'affût du risque de maltraitance ?

Quels effets aura sur le travail des équipes de PMI et des intervenants en protection de l'enfance auprès des familles, l'utilisation systématique de concepts tels que *l'information préoccupante, le partage d'informations et l'évaluation conjointe* ?

Plus généralement, les orientations des politiques publiques de protection de l'enfance, focalisées par la loi du 5 mars 2007, permettent-elles de protéger les enfants ? Comment les enjeux sociaux, psychologiques, éducatifs, économiques, culturels sont-ils pris en compte dans leur dimension de protection de l'enfance ? Comment les politiques publiques en cours, pour ce qui concerne par exemple le développement de l'offre d'accueil, la scolarité, les conditions de vie en famille, l'accès à la santé, contribuent-elles ou non à la protection des enfants ? La pression au développement des compétences dès le plus jeune âge, la course à la performance, l'accent mis sur les seules responsabilités individuelles des parents et de l'enfant ne contrarient-ils pas cette aspiration à protéger l'enfant en lui laissant vivre sa vie de bébé puis d'être en devenir ?

Comment dépasser la logique de conformation à une norme de protection pour aller vers celles de solidarité et de droit ?

En posant l'ensemble de ces questions, le colloque du SNMPPMI apportera une contribution à la réflexion : pour les enfants, ici et dans le monde, qu'est-ce qu'être protégé ?

XXXVe COLLOQUE

Colloque agréé pour la Formation Médicale Continue (FMC)

**Syndicat National
des Médecins de Protection Maternelle
et Infantile**

www.snmppmi.org - contact@snmppmi.org

65/67, rue d'Amsterdam - 75008 PARIS

Tél. : 01 40 23 04 10 - Fax : 01 40 23 03 12

Vendredi 27, samedi 28 novembre 2009

**Protection de l'enfance,
protection maternelle et infantile :
qu'est-ce qu'être protégé ?**



PROGRAMME

Lieu du Colloque :
FACULTÉ DE MÉDECINE LARIBOISIÈRE
10, avenue de Verdun - 75010 Paris
Tél. : 01 57 27 86 23 - Fax : 01 57 27 85 41
Métro : Gare de l'Est

VENDREDI 27 NOVEMBRE 2009

8h30	— Accueil des participants
9h00	INTRODUCTION DU COLLOQUE ❖ Pierre SUESSER, président du SNMPMI
	<i>Modérateur : Pierre SUESSER</i>
9h15 - 10h00	Qu'est-ce qu'être protégé ? Comment la société aborde-t-elle le concept de protection dans les domaines de l'enfance, de la famille ? ❖ François de SINGLY, sociologue
10h00	— Débat
10h15 - 11h	Comment la Convention internationale des droits de l'enfant envisage-t-elle la protection des enfants ? ❖ Hugues FELTESSE, délégué général de la Défenseure des enfants
11h00	— Débat
11h15	— Pause
11h30 - 12h15	En quoi les sociétés rendent-elles les enfants vulnérables ? ❖ Jean-Claude FRITZ, politologue
12h15	— Débat
12h30	— Déjeuner
14h00 - 14h30	La PMI à l'épreuve de la loi du 5 mars 2007 relative à la protection de l'enfance : un premier bilan (introduction aux ateliers de l'après-midi) ❖ Marie-Christine COLOMBO, chef de service de PMI en Meurthe et Moselle, vice présidente du SNMPMI
14h45 - 16h15	— Quatre à cinq ateliers d'échanges d'expériences et de pratiques de terrain autour des principaux enjeux posés par la loi sur la protection de l'enfance : I Prévention et protection de l'enfance I Soutien à la parentalité et protection de l'enfance I Informations préoccupantes et signalement I Évaluation et /ou co-évaluation et partenariat I Secret professionnel et partage d'information... Chaque atelier traitera de l'ensemble des thématiques souhaitées par les participants.
16h15	— Pause
16h45 - 17h30	Regard calé et décalé sur la PMI et la protection de l'enfance, à partir des débats de l'après-midi ❖ Intervention-spectacle des « BATACLOWNS » (troupe de clowns-analystes)
18h00 à 20h00	— RÉUNION SYNDICALE

SAMEDI 28 NOVEMBRE 2009

8h30	— Accueil des participants
	<i>Modérateur : Jean-Louis LE RUN, psychiatre, psychanalyste</i>
9h00 - 10h30	TABLE RONDE La PMI et ses partenaires à l'épreuve de la loi sur la protection de l'enfance ❖ Marie-Blandine BASALO, médecin de l'Education nationale, Secrétaire générale SNAMSPEN ❖ Michèle CREOFF, Directrice-adjointe enfance famille 94 ❖ Muriel EGLIN, Juge des enfants Bobigny ❖ Françoise LEGLISE, Association nationale des assistants sociaux ❖ Bruno PERCEBOIS, SNMPMI
10h30	— Débat
11h00	— Pause
11h15 - 11h45	Une clinique ordinaire à l'épreuve du politique (protection des enfants et situation de migration) ❖ Danièle DELOUVIN et Marie-José VILLAIN, psychologues en PMI
11h45 - 12h00	— Débat
12h00 - 12h30	Modes d'accueil et protection des enfants ❖ Karine METAYER, UNIOPSS
12h30	— Débat
12h45	— Déjeuner
	<i>Modérateur : Bénédicte CAUCAT, médecin de PMI</i>
	De la protection à la solidarité et au droit
14h15 - 15h30	Quelle prévention et quelles protections pour l'enfant et sa famille, dans une société de la performance ? ❖ Sylviane GIAMPINO, psychologue petite enfance et psychanalyste ❖ Jean-Luc MARTIN, représentant de la FCPE Paris
15h30 - 15h45	— Débat
15h45	CONCLUSION DU COLLOQUE : Protection, prévention et solidarité ❖ Yvette GAUTIER et Anne ROUDAUT, médecins de PMI, SNMPMI

Les intitulés indiqués pour les interventions correspondent aux thématiques souhaitées mais ne constituent pas des titres, lesquels seront naturellement du ressort des intervenants.